

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01539 Numéro SIREN : 894 528 983 Nom ou dénomination : 2R TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2023 sous le numéro de dépôt 23475

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

SAS 2R TRANSPORTS OCT. 2023

1 ALLEE JOSEPH LALANDE

SOUS LE N°

94000 CRETEIL

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Je soussigné copie conforme à l'original.
Creteil, le 09/10/2023



Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE DE CRETEIL
1 PLACE DU GENERAL PIERRE BILLOTTE
94000 CRETEIL

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS 2R TRANSPORTS
1 ALLEE JOSEPH LALANDE

Identification du destinataire

94000 CRETEIL

89452898300014

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

ACTIVITE DE TAXI

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **0** Bénéfice imposable au taux de 15 % **15 851** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % **0** Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % **0** Autres plus-values imposables au taux de 19 % **0** Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % **0** Plus-values exonérées art.238 quindecies **0**

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐

Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐

Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐

Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐

Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

ComptabiliteExpert

ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

ASCAGE EXPERTISE ET CONSEIL
DE LA CORDERIE

3 RUE
94550 CHEVILLY LARUE

0177011619

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A CRETEIL

le 27042023

Signature et qualité du déclarant

M. BOUBEGTITEN RABAH

PRESIDENT

[illegible]

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065 (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")		N° 2065 Bis-SD (SUITE) (2023)	
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SAS 2R TRANSPORTS 31122022			
K DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)					
		Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
MVLT réalisée au cours de l'exercice					
MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice					
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice					

1 **BILAN SIMPLIFIE**

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SAS 2R TRANSPORTS			1 ALLEE JOSEPH LALANDE			Néant ☐										
Adresse de l'entreprise			94000 CRETEIL													
SIRET			8	9	4	5	2	8	9	8	3	0	0	0	1	4
Durée de l'exercice en nombre de mois *			12			Durée de l'exercice précédent *			10							
						Exercice N clos le 31122022						Exercice N-1 clos le 31122021				
ACTIF			Brut 1			Amortissements-Provisions 2			Net 3			Net 4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012												
		014		016												
	Immobilitisations corporelles*	028	65 558	030	9 262	56 296	13 642									
	Immobilitisations financières* (1)	040	3 600	042		3 600										
	Total I (5)	044	69 158	048	9 262	59 896	13 642									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066												
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	3 283	070		3 283										
		072	12 392	074		12 392	2 294									
	Valeurs mobilières de placement	080		082												
	Disponibilités	084	1 415	086		1 415	3 493									
	Charges constatées d'avance *	092		094												
	Total II	096	17 091	098		17 091	5 787									
	Total général (I + II)	110	86 249	112	9 262	76 987	19 429									
PASSIF			Exercice N NET 1			Exercice N-1 NET 2										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000										
	Ecarts de réévaluation	124														
	Réserve légale	126		100												
	Réserves réglementées*	130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132														
	Report à nouveau	134		2 651												
	Résultat de l'exercice	136		12 922		2 751										
	Subventions d'investissement	137														
	Provisions réglementées	140														
	Total I	142		16 673		3 751										
Provisions pour risques et charges	Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 456		4 587										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		51 858		11 091										
	Produits constatés d'avance	174														
Total III	176		60 314		15 678											
Total général (I + II + III)			180		76 987	19 429										
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 600	(4) Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	55 158										
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2R TRANSPORTS		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215		214				
			217		218	101 918		34 112	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production stockée *				224				
	Production immobilisée *				226				
	Subventions d'exploitation reçues				230				
Autres produits					232	101 918	34 112		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	101 918	34 112		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			5 171	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	75 813		20 887	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244				
	Rémunérations du personnel *				250			3 450	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252			1 010	
	Dotations aux amortissements *				254	8 904		358	
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			260	1 350			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	86 067	30 875	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	15 851	3 237		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300	551			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	2 378		486	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	12 922	2 751		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	12 922	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 378			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	551			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	
	ZFA NG (44. quaterdécies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44. terdécies)	127				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 décies)	655		Déduction exception-nelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 décies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 décies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 décies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 décies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 décies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	990
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	15 851	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356			
		Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	15 851	372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 2R TRANSPORTS										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	14 000	462	51 558	464		466	65 558												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482	3 600	484		486	3 600												
TOTAL		490	14 000	492	55 158	494		496	69 158												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	358	552	8 904	554		556	9 262												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	358	572	8 904	574		576	9 262												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2R TRANSPORTS				Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715	2				
Constructions	720		725	3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5				
Matériel de transport	750		755	6				
Autres immobilisations corporelles	760		765	7				
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780		
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis		
Déficits imputés						983		
Déficits reportables						984		
Déficits de l'exercice						860		
Total des déficits restant à reporter						870		
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	11 226	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	11 302	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2R TRANSPORTS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	101 918	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	101 918	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	13 325	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	58 567	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1 350	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	73 242	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	28 676
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1 ⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 9 4 5 2 8 9 8 3 0 0 0 1 4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2R TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 1 ALLEE JOSEPH LALANDE

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUBGTITEN Prénom(s) RABAH
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 16081977 N° département 99 Commune AKBOU BEJAIA Pays ALGERIE
Adresse : N° 1 Voie ALLEE JOSEPH LALANDE
Code postal 94000 Commune CRETEIL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 89452898300014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2R TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 1 ALLEE JOSEPH LALANDE

CODE POSTAL 94000 VILLE CRETEIL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2R TRANSPORTS

**Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : 1, Allée Joseph LALANDE 94000 CRETEIL
RCS CRETEIL 894 528 983**

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt trois, le 09 octobre à 17 Heures,

Monsieur BOUBEGTITEN Rabah, actionnaire unique et président de la société 2R TRANSPORTS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 EUROS (100 actions d'une valeur de 10 euros chacune), immatriculée au RCS DE CRETEIL sous le numéro 894 528 983 et dont le siège social est situé au 1, Allée Joseph LALANDE 94000 CRETEIL,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022.

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
- l'affectation du résultat ;

Première décision :

L'actionnaire unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et se soldant par un bénéfice de **12 922 euros**.

Deuxième décision :

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **12 922 euros** comme suit :

au report à nouveau. **12 922 euros**

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. BOUBEGTITEN Rabah

Actionnaire Unique

